

## La vaccination au sein des vaccinobus s'ouvre aux 12-18 ans

À partir de ce 15 juin, les équipes médicales des deux vaccinobus, déployés par le Département sur le territoire de la Seine-Maritime, pourront procéder à la vaccination des adolescents âgés de 12 à 18 ans, avec l'accord des parents conformément aux nouveaux critères d'éligibilité.

Depuis maintenant un mois et demi, les deux vaccinobus du Département de la Seine-Maritime sillonnent le territoire pour aller à la rencontre des populations dites « isolées », éligibles à la vaccination. À travers ce dispositif et cette démarche du « aller vers », l'enjeu était, dans un premier temps, de veiller à l'équité d'accès des personnes prioritaires au regard de la cible vaccinale dont certaines pouvaient rencontrer des difficultés à se rendre dans un centre agréé en raison de leur état de santé ou de leur éloignement géographique.

En conséquence du nouvel élargissement de la cible vaccinale aux personnes âgées de 12 à 18 ans, le Département de la Seine-Maritime s'engage à procéder à la vaccination des jeunes relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance et plus particulièrement ceux dont le Conseil départemental assure la tutelle. En parallèle, dès aujourd'hui, tous les jeunes âgés de 12 à 18 ans, avec accord de leurs parents, peuvent se faire vacciner dans un des vaccinobus déployés sur le territoire.

Pour rappel, quatre critères ont permis de prioriser les communes d'accueil de ces vaccinobus : l'éloignement de la commune des centres de vaccination, le taux d'incidence, le maillage médical à l'échelle de l'EPCI (réseau de médecins, d'infirmiers ou de pharmaciens) et l'absence d'unité mobile déployée par un autre partenaire de l'Agence Régionale de Santé. Afin d'assurer un accueil sanitaire adapté, l'accès à la vaccination n'est autorisé qu'à la suite d'une prise de rendez-vous via un standard. La communication auprès des publics cibles est directement assurée par les communes.

### Programme des tournées des vaccinobus :

- Mardi 15 juin : Londinières et Saint-Ouen-du-Breuil
- Mercredi 16 juin : Saint-Saëns
- Jeudi 17 juin : Belleville-en-Caux et Terres-de-Caux
- Vendredi 18 juin : La Feuillie
- Lundi 21 juin : Aumale et Argueil
- Mardi 22 juin : Blangy-sur-Bresle et Cany-Barville
- Mercredi 23 juin : Gournay-en-Bray et Ourville-en-Caux

**Infos et prises de rendez-vous du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 au 02 35 03 67 67.**